



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
- 16190 -

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BRUNO Thierry, Maire.

Délibération :

D\_2026\_04\_40

Date de convocation du conseil : 3 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BRUNO Thierry, M. HERBRETEAU Bernard, Mme GUERIN Sylvie, M. MICHELET Christophe, Mme LUCAS Isabelle, ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, M. TERRACHER Philippe, Mme BOCQUIER Priscilla, GUERIN Jean Didier, Mme MILLET Catherine, Mme BROUANT Laurence, Mme OLLIVIER Bernadette, Mme BURGAUD Natacha, M. FAGON Yannick, Mme PEREZ Anne, M. CLEMENT Christophe, M. PERRONAUD Ludovic, Mme COUTURIER Christelle, M. PHILIPPOTEAU Lucas, M. BOLVIN Jean-Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. LABBÉ Hervé, M. DESBROSSE Jérôme, Mme BETHUNE Christelle.

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

Objet : Election des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Absents excusés :

Mme CHARRANNAT Corinne a donné pouvoir à M. Hervé LABBÉ.

Secrétaire de séance : Mme BOCQUIER Priscilla

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6 et R.123-7

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire;

Considérant que le conseil d'administration du CCAS comprend, en nombre égal, des membres élus au sein du Conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé à 8 par délibération du Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'une liste de candidats a été présentée ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :**

**Article 1 : Nombre de membres**

De fixer à 8 le nombre de membres élus du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS.

**Article 2 : Élection des membres**

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- Béatrice PIVEATEAU
- Laurence BROUANT
- Christelle BETHUNE
- Priscilla BOCQUIER
- Christine VALEAU LABROUSSE
- Christelle COUTURIER
- Bernadette OLLIVIER
- Christophe CLEMENT

AR Prefecture

016-200063105-20260408-D2026\_04\_40-DE  
Reçu le 09/04/2026

*En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois  
et an que dessus.

Emis le 08/04/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire  
le 09/04/2026

Le Maire,  
Thierry BRUNO

